

NACELLES

- [Partager par email](#)
- [Imprimer](#)
- [PD](#)
-
- [Lien de la page](#)

L'utilisation d'une **nacelle** est devenue obligatoire pour tous les travaux, notamment sur la voie publique.



Comme le souligne le décret 2004-924 : "les échelles et escabeaux ne

doivent pas être utilisés comme poste de travail".



Choisissez nos nacelles pour les petites hauteurs, Junior 6 et Junior 8, et pour les grandes hauteurs des nacelles jusqu'à 13 mètres d'élévation.









Vous aimerez aussi :

[ECHELLES ET ESCABEAUX](#)

Source URL: <https://www.monicamedias.com/nacelles.html>